



LES INFORTUNES
D'UN
PROCUREUR
EN COUR DE LYON

ES vieux usages, qui peu à peu disparaissent, ne sont point tous à regretter. Pour n'en citer qu'un, les charivaris aux veufs ou veuves qui se remarirent sont heureusement démodés aujourd'hui (1). Cette coutume subsiste encore dans certaines campagnes éloignées.

(1) La *Revue encyclopédique*, du 17 février dernier, contient un amusant article sur le carnaval, et les mascarades. On lit ce qui suit sur les charivaris : « Cette coutume paraît remonter à l'origine du christianisme ; les chrétiens considéraient en effet le célibat comme l'état le plus agréable à Dieu, ce qui conduisit Constantin à abolir les lois portées contre les célibataires. A plus forte raison, les secondes noces devaient-elles être mal vues ; et de fait, les gens d'église furent longtemps des plus ardents parmi la troupe charivarique. En 1404 le